



**LIBRE****ÉTAT**

LIBÉREZ-VOUS DU POIDS DE L'ÉTAT

# **Introduction à l'Optimisation Fiscale et aux Structures Internationales**

Une publication de [Libredetat.com](https://libredetat.com)



Vous trouverez dans le présent document une petite introduction que *Libre d'État* a créée pour les entrepreneurs, les indépendants, les épargnants et les personnes fatiguées de payer trop d'impôts, peu importe le niveau de leurs revenus et de leurs actifs.



Vous n'avez peut-être entendu parler des paradis fiscaux et de l'évasion fiscale que dans les médias, et seulement dans le contexte d'actions illégales.

Vous avez peut-être aussi entendu quelqu'un dire discrètement qu'il avait (ou quelqu'un lui a dit qu'il avait) une société à Hong Kong, au Delaware ou au Panama et qu'il ne payait aucun impôt (ou très peu).

De plus, si vous interrogez vos directeurs ou conseillers fiscaux sur les paradis fiscaux, les sociétés à l'étranger, Hong Kong, Delaware, Panama et les moyens d'éviter l'impôt, vous aurez l'impression d'avoir nommé un être obscur.

Ils vous diront sûrement que c'est illégal, que c'est cher, compliqué, que ça n'en vaut pas la peine, que pour le faire il faut facturer plusieurs millions par an ou, dans le meilleur des cas, qu'ils ne le savent pas, demander ailleurs.

La réalité est que les conseillers fiscaux "classiques" connaissent rarement les structures internationales ; en effet, comme nous l'avons dit, la plupart croient que les paradis fiscaux sont illégaux et donnent à leurs clients le sentiment qu'il est illégal de chercher des moyens de payer moins d'impôts.



Ainsi, en fin de compte, un climat de secret et d'ignorance est créé qui ne favorise que l'État (et votre concurrence, si vous avez trouvé un moyen d'optimiser les impôts de l'entreprise).

Beaucoup pensent qu'il est injuste que les grandes entreprises paient peu d'impôts, mais en réalité, ce qui est injuste, c'est que d'autres petites entreprises n'ont pas les moyens d'engager des spécialistes pour les aider à construire les structures nécessaires.

En résumé, voici le blog Libre d'État, offrant des informations claires pour une aide gratuite et directe pour une fraction du prix de ce que l'on trouve habituellement sur le marché.

Dans ce document, nous allons répondre à 5 questions fondamentales :

- 1. Est-il illégal d'essayer d'éviter ou d'optimiser les impôts?**
- 2. Qui peut bénéficier d'une délocalisation de sa société ou d'une création de structures internationales ?**
- 3. Quelle est la meilleure option si je ne veux pas payer d'impôts ?**



- 4. Et si je ne veux pas vivre comme touriste, comment puis-je payer peu ou très peu de taxes ?**
- 5. Si je vis dans un pays où la pression fiscale est élevée et que je ne veux pas ou ne peux pas déménager ma résidence, quelles solutions existent pour payer moins d'impôts ?**

Lorsque vous aurez terminé de lire les réponses, vous en connaîtrez autant sur l'optimisation fiscale que 95 % des personnes (et autant qu'au moins 50 % des conseillers fiscaux).

### **Est-il illégal d'essayer d'éviter ou d'optimiser les impôts ?**

Nous allons répondre à cette question en nous basant sur quelques définitions.

Chez Libre d'État, nous faisons la différence entre l'évasion, la fraude, l'évitement fiscal et l'optimisation fiscale. Les deux premiers concepts sont illégaux, les deux derniers ne le sont pas.

Fraude ou fraude fiscale consiste à chercher des moyens illégaux de ne pas payer d'impôts, soit en cachant les avoirs (argent ou autre), soit en sautant les lois auxquelles



nous sommes soumis. À notre avis, ces démarches sont dénuées de sens et ne sont pas le fait de personnes intelligentes, car elles peuvent vous mener en prison.

Chose que nous évitons à tout prix, car, bien au contraire, nous recherchons la liberté, et au sens large du terme !

D'autre part, l'évitement ou l'optimisation fiscale sont les démarches légales de personnes et entrepreneurs intelligents. Il s'agit de trouver des moyens d'économiser les impôts à partir des lois locales et internationales qui sont en vigueur – donc applicables.

Tout comme vous vous démenez pour améliorer votre produit, optimiser vos procédures de ventes et de développement, pourquoi ne pas chercher des moyens de payer moins à l'État (dans cet [article](#) nous expliquons pourquoi nous trouvons dangereux et immoral ce que les États font de notre argent).

Bref, l'évitement fiscal - ou **optimisation fiscale** - est parfaitement **légal**, en fait, si vous ne le faites pas, vous lâchez prise sur un moyen d'améliorer votre entreprise.



## Qui peut bénéficier d'une délocalisation de sa société ou d'une création de structures internationales ?

Les sociétés offshore ont un prix, dans les juridictions les moins chères, vous devrez avoir un minimum d'environ 500 dollars par an pour les garder.

Donc, logiquement, cela ne vaut pas la peine de les former tant que vous n'avez pas une entreprise qui fonctionne et qui peut générer ce montant.

Cependant, dès que vous facturez environ **1.000 euros par mois**, cela vaut la peine de déménager votre résidence fiscale et de créer votre société (si vous souhaitez en créer une) en Bulgarie, au Royaume-Uni, en République Tchèque ou en Estonie.

*(Astuce: si vous possédez déjà une société, un peu d'argent économisé et que vous ne dépendez d'aucun type d'aide, vous pouvez même la déplacer avant.)*

Si l'on parle de **2.000 euros** ou plus de bénéfices, vous pouvez créer une structure internationale dans des régions plus intéressantes, comme Chypre, l'Irlande ou Panama.

Quant aux entrepreneurs qui désirent continuer à résider dans leur pays d'origine, cela dépendra de chaque cas, mais en général lorsque le revenu atteint environ **3.000**



**euros par mois**, ils seront perdant de continuer à y résider.

N'importe qui peut enregistrer sa société dans un paradis fiscal, mais pour certains c'est plus facile et plus recommandable que pour d'autres.

En général, si votre entreprise n'est liée à aucun site physique ou si vous êtes un nomade digital, l'internationalisation de votre entreprise ne sera pas difficile.

Voici une liste d'activités ou d'entreprises qui peuvent plus facilement bénéficier de la formation de structures internationales :

- sociétés internationales
- le commerce en ligne et les entreprises basées sur Internet
- cas de succession ou d'héritage
- activités d'investissements / bourse
- propriété de biens mobiles (comme un yacht, par exemple)
- exploitation de la propriété intellectuelle
- activités d'expert-conseil





- activités d'intermédiaire ou de trader

## Quelle est la meilleure option si je ne veux pas payer d'impôts ?

Sans aucun doute, la meilleure solution pour payer moins d'impôts (ou pas du tout) est de déménager votre résidence personnelle et professionnelle dans un paradis fiscal ou dans un pays à faible imposition (encore une fois, non, ce n'est pas illégal, personne ne peut vous forcer à résider ailleurs ou vous interdire de vous déplacer, vous ou votre entreprise, vers un autre pays - même si c'est un paradis fiscal).

Si vous vivez en tant que touriste/ voyageur perpétuel, vous ne serez pas tenu de payer des impôts pour personnes physiques (IPP en Belgique ou IRPP en France). De façon très simplifiée, cela signifie que si vous ne restez pas plus de **183 jours**, vous ne paierez pas d'impôts personnels (voici un [article](#)) qui explique cela plus en détail).

Quant à votre société, si vous ne voulez pas payer d'impôts, vous devrez l'installer dans un pays à fiscalité territoriale, un non-dom ou un qui n'impose pas



directement les sociétés (dans cet autre [article](#) vous avez plus d'informations à ce sujet).

Souvent, si vous voulez vendre dans l'Union européenne et, en général, dans les pays où la pression fiscale est élevée, vous devrez le faire par l'intermédiaire de sociétés onshore, soit en créant une société supplémentaire, soit par un intermédiaire (Libre d'État peut faciliter ce service).

### **Et si je ne veux pas vivre comme touriste, comment puis-je payer peu ou très peu de taxes ?**

Si vous ne voulez pas vivre sous le statut de touriste à travers le monde, mais que cela ne vous dérange pas de déménager votre résidence hors de votre pays, une autre option intéressante est de choisir un pays où vous pouvez vivre à des fins fiscales avantageuses : qui n'impose pas les revenus générés à l'étranger ou des impôts directs.

Si vous choisissez bien votre lieu de résidence, vous pouvez payer très peu d'impôts en restant en Europe ou ne rien payer du tout.

Quant à la société, vous auriez les mêmes options que dans le point précédent.



## **Si je vis dans un pays où la pression fiscale est élevée et que je ne veux pas ou ne peux pas déménager ma résidence, quelles solutions existent pour payer moins d'impôts ?**

Si vous ne voulez pas ou ne pouvez pas déménager (au quel cas où je vous invite à reconsidérer votre décision, car dans l'Union européenne, vous avez également de nombreux lieux qui vous permettent de résider sans devoir y passer beaucoup de temps), tout n'est pas perdu.

Un point essentiel à garder à l'esprit est le fait que vous ne pourrez pas échapper à l'impôt personnel (impôt sur le revenu, etc.), mais si vous organisez bien les choses, vous serez en mesure d'optimiser fortement ce que votre société paie en impôts.

Si votre activité ou celle de votre société figure parmi celles mentionnées ci-dessus, vous avez la possibilité de créer une société à l'étranger, soit dans l'Union européenne, soit même en offshore, bien que cette dernière option demande une mise en place et une attention plus rigoureuses.

Pour ce faire, vous devrez tenir compte des règles fiscales internationales (nous expliquons [ici](#) leurs effets et comment



les éviter légalement) et des conventions de double imposition.

Si votre entreprise n'est pas liée à un lieu fixe (un atelier, un bar, un magasin, etc.), vous pouvez créer votre société à l'étranger, par exemple au Royaume-Uni, en Irlande, en Estonie, à Chypre ou ailleurs.

Gardez à l'esprit que si vous résidez dans un pays avec des règles CFC, votre société étrangère devra avoir de la substance (bureau physique, clients...) pour pouvoir bénéficier de la législation du pays de la société.

Le principal avantage est que si vous avez bien choisi le pays de votre société, celle-ci ne paiera pas d'impôt sur les sociétés (ou paiera beaucoup moins que dans votre pays d'origine).

Bien entendu, le jour où votre société distribue des dividendes, vous devrez les déclarer dans votre pays de résidence et payer des impôts y afférents à l'État.

Une option dans ce cas pourrait être de laisser les profits dans l'entreprise pour qu'ils augmentent et/ou de les réinvestir.



Après quelques années, vous pourriez déménager dans un autre pays qui ne vous impose pas pour ce type de revenu. Vous pouvez le faire en vous expatriant vers un État comme l'Irlande ou le Royaume-Uni, qui vous offre la possibilité d'adhérer au régime de non-dom ou directement vers un pays ayant une convention de double imposition avec votre pays.

La Géorgie est généralement une option intéressante, car elle n'est considérée comme un paradis fiscal par presque aucun pays.



## Conclusions

Comme vous pouvez le constater, il existe de nombreuses options pour optimiser ses impôts. Le plus simple et le plus efficace est de déménager sa propre résidence et sa société dans le bon pays étranger.

Mais il existe aussi d'autres voies pour les entrepreneurs ayant des revenus suffisants et le bon type d'entreprise ou d'activité qui ne veulent pas s'établir hors de France ou de Belgique (ou d'autres pays lourdement taxés).

Si tout cela vous a intéressé, le blog Libre d'État vous attend, vous pouvez vous y [inscrire](#) gratuitement.

Chaque semaine, les abonnés de Libre d'État reçoivent des contenus exclusifs pour les abonnés dans leur boîte email, en plus de nos analyses, conseils et informations destinés aux entrepreneurs, nomades digitaux, épargnants et investisseurs.

Si, après avoir lu cette introduction, et avoir parcouru notre blog, vous avez des doutes ou si vous voulez trouver la meilleure solution pour votre situation spécifique, vous pouvez contacter Libre d'État [ici](#) pour une **consultation**.

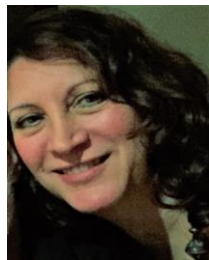


Nous offrons également un service de vérification des données que vous pouvez utiliser pour déterminer si les idées et informations reçues par d'autres sources en vue de réduire vos impôts ont vraiment du sens. Pour en savoir plus sur ce service, cliquez [ici](#).

**"Votre vie vous appartient !"**



**Christoph**



**Latifa**



**Adrián**